

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 19 décembre 2017 - Délibération n° 2017/227

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE LA VIENNE**

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle du foyer rural de la commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 14 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – TOUZET – CALOMINE – PATEYRON – GAILLARD – CONCHON et Mmes PIPIER – CAPS – COLON – et HYLAIRES et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
3. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.
6. M. MAZIERE donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
7. M. AUBERT donne pouvoir à M. LAGRANGE.
8. M. TOUZET donne pouvoir à M. DESLOGES.
9. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX.
10. M. PATEYRON donne pouvoir à M. MARTINEZ.
11. M. GAILLARD donne pouvoir à M. PACAUD.
12. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY.
13. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. LAINE.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	41	54			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
54	-	-	-	-	-

Vu le courrier du 17 novembre 2017, l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Vienne sollicitant la Communauté de communes pour « désigner un représentant qui siégerait au sein de la CLE et dont la disponibilité et l'intérêt pour ce sujet contribuera au bon fonctionnement de cette instance », compte-tenu de l'investissement de notre communauté de communes dans le domaine de la gestion de l'eau.

Conformément à la décision unanime du Conseil communautaire d'élire les représentants aux organismes extérieurs à scrutin public ;

M. Le Président explique que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vienne (SAGE Vienne) est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE), qui associe 62 membres répartis en trois collèges : élus, usagers et administrations. Ce schéma concerne tous les volets de la ressource en eau dans sa globalité (milieux aquatiques, eau potable, zones humides, inondation...). Pour garantir l'application d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et faire prévaloir l'intérêt général, l'implication des élus au sein de la CLE est déterminante.

Le dernier arrêté portant renouvellement complet de la CLE est daté du 2 décembre 2011. Conformément à l'article R. 212-31 du Code de l'Environnement, la durée du mandat des membres de la CLE autres que les représentants de l'Etat est de six années. Dès lors, il est nécessaire de prévoir dans les prochaines semaines un renouvellement de la CLE début décembre 2017.

M. Le Président appelle les candidats à se déclarer.

M. Daniel Chaussade fait part de sa candidature en tant que titulaire.

M. Denis SARTY se propose en tant que suppléant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil :

- Désigne M. Daniel CHAUSSADE en tant que représentant de la Communauté de communes et son suppléant M. Denis SARTY pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vienne.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

